

## REGLEMENT PARTICULIER DE LA CONSULTATION

Référence de la consultation :  
**2025AHEN-MDS-BCT-PRISME-CP**

### OBJET DE LA CONSULTATION

Missions de contrôle technique pour la conception et la construction de bâtiments neufs dans le cadre du Projet de Regroupement Immobiliers des Sites et de Modernisation des Emprises (PRISME) de l'ONERA en Île-de-France :

- Lot n°01 : Bâtiment D2
- Lot n°02 : Bâtiment EST

DATE LIMITE DE REMISE DES CANDIDATURES ET DES  
OFFRES :

**16/04/2025 16h00**

**MARCHE DE DEFENSE OU DE SECURITE**

## SOMMAIRE

<b><u>PREAMBULE</u></b>	<b><u>3</u></b>
<b><u>1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE</u></b>	<b><u>5</u></b>
1.1 OBJET	5
1.2 FINANCEMENT	5
1.3 STRUCTURE ET FORME	5
1.4 SURETE DU MARCHE	5
<b><u>2 MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE</u></b>	<b><u>6</u></b>
2.1 PROCEDURE	6
2.2 ALLOTISSEMENT	6
2.3 VARIANTES ET PRESTATIONS SUPPLEMENTAIRES EVENTUELLES	6
2.4 ECHANGES	6
2.5 MODIFICATIONS DE DETAIL AU DOSSIER DE CONSULTATION	7
2.6 GROUPEMENT D’ENTREPRISES	7
2.7 SOUS-TRAITANCE	7
2.8 MARCHE DE PRESTATIONS SIMILAIRES	8
<b><u>3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES</u></b>	<b><u>9</u></b>
3.1 PRESENTATION DU DOSSIER DE CANDIDATURE	9
3.2 APPRECIATION DE LA CANDIDATURE	10
<b><u>4 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES</u></b>	<b><u>11</u></b>
4.1 PRESENTATION DE L’OFFRE	11
4.2 ANALYSE ET APPRECIATION DES OFFRES – ATTRIBUTION	12
<b><u>5 CONDITIONS D’ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)</u></b>	<b><u>14</u></b>
5.1 REMISE DES DOSSIERS	14
5.2 COPIE DE SAUVEGARDE	14
<b><u>6 SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS</u></b>	<b><u>16</u></b>

## PREAMBULE

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) est constitué des pièces suivantes :

N°	Intitulé
PJ1	<p>Présent document, valant <b>Règlement Particulier de la Consultation (RPC)</b>, qui définit les modalités de la consultation, et ses 02 annexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• fiche de renseignements fournisseur (annexe 1)</li> <li>• cadre de questions et réponses (annexe 2)</li> </ul>
PJ2	<p><b>Projet de Marché (PM)</b> et ses 06 annexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF) du lot concerné (annexe 1)</li> <li>• attestation relative à la lutte contre le travail illégal ou dissimulé (annexe 2)</li> <li>• accord de confidentialité réf. NDA-2025AHEN-MDS-BCT-PRISME-CP (annexe 3)</li> <li>• clauses contractuelles de protection du secret de la défense nationale (clauses contractuelles PSD) (annexe 4)</li> <li>• modèle de déclaration sur l'honneur des personnels du titulaire – Protection du secret de la défense (déclaration PSD intervenants) (annexe 5)</li> <li>• consignes générales de sureté, sécurité, environnement pour les entreprises intervenantes (annexe 6)</li> </ul>
PJ3	<p><b>Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP)</b> référence « <i>PJ3-PRISME-BCT-CCTP-2025-MDS_V4-05032025</i> » version 4.0 du 05/03/2025, et ses 10 annexes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Annexe n°1 : Missions du bureau de contrôle technique du lot concerné</li> <li>• Annexe n°2 : Spécifications techniques générales ind. G du 25/03/2021*</li> <li>• Annexe n°3 : Planning prévisionnel de synthèse des opérations ind. 66 du 20/01/2025*</li> <li>• Annexe n°4 : Cahier de phasage ind. R du 06/01/2024*</li> <li>• Annexe n°5 : Avis CSPS sur carnet de phasage ind. A du 30/07/2024*</li> <li>• Annexe n°6 : Programme bâtiment du lot concerné*</li> <li>• Annexe n°7 : Plans PC du lot concerné*</li> <li>• Annexe n°8 : Rapport géotechnique du lot concerné*</li> <li>• Annexe n°9 : Avis émis par le bureau de contrôle technique du lot concerné*</li> <li>• Annexe n°10 : Tableau des intervenants par projet de bâtiment*</li> </ul>

Ces documents sont la propriété de l'ONERA. Les informations ainsi communiquées ne peuvent être utilisées à d'autres fins que l'élaboration d'une réponse à la présente consultation.

Le DCE peut être téléchargé sur la plateforme des achats de l'État (la PLACE) à l'adresse <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA sous la référence **2025AHEN-MDS-BCT-PRISME-CP**.

*Remarques concernant le téléchargement via PLACE :*

1/ Il est recommandé au candidat de s'identifier lors du téléchargement du dossier sur la plateforme, faute de quoi il ne pourra pas être destinataire des éventuels messages relatifs à la procédure, transmis exclusivement par la PLACE (exemples : modifications du dossier de consultation, réponses aux questions...).

2/ Les courriels envoyés par la plateforme le sont depuis l'adresse électronique [nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr](mailto:nepasrepondre@marches-publics.gouv.fr). Il appartient au candidat de faire le nécessaire pour que les courriels envoyés depuis la PLACE ne soient pas filtrés.

## ---- IMPORTANT ----

\*Les **annexes 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, et 10** du CCTP (PJ3) sont **des documents confidentiels**. Leur transmission aux candidats s'effectuera exclusivement via la messagerie sécurisée de la plateforme des achats de l'Etat (PLACE), **sous réserve de la signature et de la remise au préalable par les candidats de l'accord de confidentialité réf. NDA-2025AHEN-MDS-BCT-PRISME-CP** (annexe 3 du projet de marché).

**Modalités d'envoi et de signature de l'accord de confidentialité** précité et demandé ci-dessus :

L'accord de confidentialité de référence NDA-2025AHEN-MDS-BCT-PRISME-CP (annexe 3 du projet de marché) est à remettre :

- Soit par voie dématérialisée via la plateforme PLACE en simulant de poser une question à l'ONERA, avec signature électronique conforme à la norme eIDAS (possibilité de vérifier la conformité de votre signature électronique via l'outil de signature de la plateforme PLACE – cf. article 6 ci-après),
- Soit en double exemplaire original papier avec signature manuscrite originale (scan non accepté), paraphé, en indiquant le nom, le prénom, la qualité du signataire, la date et avec le tampon de la société. Ces deux originaux sont à envoyer par courrier postal recommandé à l'adresse suivante : ONERA – Direction des Achats – 29 avenue de la Division Leclerc – CS90027 – 92322 CHATILLON Cedex. **Le courrier postal doit indiquer la référence de la présente consultation.**

**La signature doit émaner d'une personne habilitée à engager le candidat**, soit une personne inscrite au KBIS de la société, soit une personne dûment mandatée par une personne inscrite au KBIS

## **1 OBJET – DESCRIPTION DE LA PRESTATION ET STRUCTURE**

### **1.1 Objet**

Le présent règlement particulier définit les modalités de mise en œuvre de la consultation préalable à la passation d'un marché, qui aura pour objet les missions de contrôle technique pour la conception et la construction de bâtiments neufs dans le cadre du Projet de Regroupement Immobiliers des Sites et de Modernisation des Emprises (PRISME) de l'ONERA en Île-de-France :

- Lot n°01 : Bâtiment D2
- Lot n°02 : Bâtiment EST

### **1.2 Financement**

Le financement de cette prestation est prévu sur fonds propres de l'ONERA.

### **1.3 Structure et forme**

Le marché concerné est un **marché de défense ou de sécurité** au sens de l'article L.1113-1 du Code de la Commande Publique<sup>1</sup> (CCP).

Les deux lots précisés à l'article 2.2 ci-après sont des marchés simples.

### **1.4 Sureté du marché**

Pour les lots n°01 et n°02 précisés à l'article 2.2 ci-après, le marché à conclure correspond à un contrat qualifié par l'ONERA de « contrat standard dans une ZRR » (Zone à Régime Restrictif) avec contrôle des accès (MZ).

---

<sup>1</sup> Code de la Commande publique disponible dans son intégralité à l'adresse suivante :  
<https://www.legifrance.gouv.fr/affichCode.do?cidTexte=LEGITEXT000037701019&dateTexte=20190524>

## **2 MODE DE PASSATION – DEROULEMENT DE LA PROCEDURE**

### **2.1 Procédure**

Conformément aux dispositions des articles L.2323-1 et R.2323-1 du Code de la Commande Publique, au vu de la nature des prestations et du montant mis en jeu, la consultation est menée suivant une **procédure adaptée**.

La procédure mise en place par l'ONERA est une **procédure de mise en concurrence ouverte avec publicité préalable** et avec **possibilité de négociation des offres** – cf. modalités de négociations à l'article 4.2 du présent document.

Cependant, l'ONERA se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales reçues sans négociation.

*(Article R.2323-4 du CCP)*

La procédure se déroule en une seule étape de remise conjointe des candidatures et des offres.

### **2.2 Allotissement**

Le marché est constitué de deux lots :

<b>Lot n°01</b>	<b>Bâtiment D2</b>
<b>Lot n°02</b>	<b>Bâtiment EST</b>

Le soumissionnaire peut répondre à un seul ou aux deux lots. En cas de réponse aux deux lots, il remet **une offre distincte pour chaque lot** et précise le lot concerné pour chacune.

Les réductions éventuelles liées à l'attribution de plusieurs lots, éventuellement consenties par un soumissionnaire, ne sont pas prises en compte pour le choix du titulaire de chaque lot. Les offres sont appréciées indépendamment, lot par lot.

### **2.3 Variantes et prestations supplémentaires éventuelles**

Définitions	
Variante	offre alternative
Prestation supplémentaire éventuelle (PSE)	élément complémentaire à l'offre

#### **a. Variantes**

Les variantes « libres », à l'initiative du soumissionnaire sont interdites.

Il n'y a pas de variantes « imposées » par l'ONERA.

#### **b. Prestations supplémentaires éventuelles (PSE)**

La consultation ne comporte aucune prestation supplémentaire éventuelle (PSE) imposée par l'ONERA.

### **2.4 Echanges**

Pendant toute la période de consultation, le candidat peut échanger et poser des questions à l'ONERA concernant le projet et la procédure. **L'ensemble des échanges se fait exclusivement via le portail de dématérialisation PLACE sur le profil acheteur de**

**l'ONERA en utilisant le cadre de questions et réponses (annexe 2 du présent document)**, et doit parvenir au plus tard cinq (5) jours ouvrés avant la date limite de remise des candidatures et des offres. L'ONERA s'engage à apporter une réponse à toutes les questions posées. Il n'est transmise aucune réponse aux questions arrivées hors délai. Il n'est répondu à aucune question orale.

Toutes les questions et les réponses associées sont transmises à l'ensemble des candidats, sous réserve de leur portée générale et dans le respect de la confidentialité des informations transmises par le candidat demandeur.

## **2.5 Modifications de détail au dossier de consultation**

L'ONERA se réserve le droit d'apporter, au plus tard trois (3) jours ouvrés avant la date limite fixée pour la remise des candidatures et des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Le candidat doit alors répondre sur la base du dossier modifié, sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par le candidat, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

## **2.6 Groupement d'entreprises**

Conformément aux dispositions de l'article R.2342-12 du CCP, un candidat peut choisir de répondre en groupement avec une ou plusieurs autres entreprises.

Si tel est le cas, la forme juridique que devra revêtir le groupement d'entreprises lors de l'attribution du marché est soit le groupement solidaire soit le groupement conjoint avec solidarité du mandataire, pour des raisons de responsabilité.

Un même candidat ne peut présenter plusieurs candidatures sur un même lot en agissant à la fois en qualité de candidat individuel et de membre d'un ou de plusieurs groupements ou en qualité de membre de plusieurs groupements.

Dans l'ensemble du présent document, « le candidat » ou « le soumissionnaire » ou « la société » ou « l'opérateur économique » ou « l'entreprise » ou « l'entreprise soumissionnaire » ou le « futur titulaire » désigne indifféremment le candidat seul ou l'ensemble des membres du groupement, le cas échéant.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur marché à ses éventuels cotraitants.

Les précisions à apporter au projet de marché (PJ2) dans un cas de groupement seront communiquées ultérieurement par l'ONERA au candidat concerné, le cas échéant.

## **2.7 Sous-traitance**

Le futur titulaire a la possibilité de sous-traiter l'exécution d'une ou de plusieurs parties des prestations demandées.

La sous-traitance peut être déclarée dès la remise de sa proposition par le candidat ou ultérieurement, lors de l'exécution des prestations. En tout état de cause, toute sous-traitance

devra être déclarée et soumise à acceptation explicite préalable de l'ONERA avant tout début d'exécution des prestations sous-traitées.

Pour rappel, la sous-traitance totale est prohibée.

Le candidat s'engage à reporter l'ensemble des clauses et contraintes de la présente consultation et du futur marché à ses éventuels sous-traitants agréés par l'ONERA.

## **2.8 Marché de prestations similaires**

Conformément à l'article R.2322-12 du CCP, l'ONERA se réserve la possibilité de passer des marchés ayant pour objet la réalisation de prestations similaires à celles concernées par la présente consultation. La durée pendant laquelle l'ONERA peut conclure de tels marchés ne peut dépasser cinq ans à compter de la date de notification du marché concerné par la présente consultation.

### 3 PRESENTATION ET ANALYSE DES CANDIDATURES

#### 3.1 Présentation du dossier de candidature

##### a. Généralités

Si le candidat s'appuie sur les capacités professionnelles, techniques et financières d'une ou plusieurs autres sociétés (cotraitant, sous-traitant), alors il produit les mêmes documents concernant celle(s)-ci que ceux qui sont exigés pour le candidat lui-même.

Les pièces demandées dans le dossier doivent être rédigées en langue française. Néanmoins, les documents émanant des autorités administratives du pays du candidat peuvent être fournis dans la langue officielle du pays mais le candidat doit alors fournir une traduction de ces documents (en français ou en anglais).

Quel que soit le choix du candidat pour présenter son dossier, son attention est attirée sur l'importance de la production de l'ensemble des documents demandés.

La procédure **n'est pas ouverte** aux opérateurs économiques des pays tiers à l'Union européenne ou à l'Espace économique européen (article R.2342-7 du CCP).

##### b. Documents administratifs : contenu et forme de la présentation

A l'appui de sa candidature, le candidat fournit les éléments suivants, conformément à l'article R.2343-3 du CCP :

N°	Document/ Information	Commentaires
C1	<b>fiche de renseignements fournisseur</b> de l'ONERA (annexe 1 du présent document) valant lettre de candidature, déclaration de capacités (professionnelles, économiques, financières et techniques) et déclaration sur l'honneur pour justifier qu'il n'entre dans aucun des cas d'interdictions de soumissionner	complétée et signée par une <b>personne habilitée à engager le candidat</b>
C2	<b>numéro unique d'identification</b> (n° SIREN délivré par l'INSEE) <sup>2</sup> ou, à défaut, tout document justifiant de son immatriculation, délivré par l'autorité judiciaire ou administrative compétente du pays d'origine, datant de moins de trois mois	
C3	<b>délégations de pouvoir</b> en cas de signature par une personne autre que celle(s) identifiée(s) comme « Dirigeants » du candidat <sup>3</sup>  En cas de groupement d'entreprises (cf. article 2.6 ci-avant), pouvoir délégué au mandataire par le(s) cotraitant(s), le cas échéant	
C4	Déclaration des <b>effectifs</b> moyens annuels du candidat, des 3 dernières années	

<sup>2</sup> A partir de ce n°, l'ONERA accède aux informations nécessaires concernant le candidat (français) sur le site <https://annuaire-entreprises.data.gouv.fr> (justificatif d'immatriculation, identification des Dirigeants etc.)

<sup>3</sup> L'ONERA vérifie l'habilitation à engager le candidat des personnes physiques en se rendant sur la page Dirigeants de ce même site

	Le détail des effectifs et compétences du candidat par fonction (ingénieurs spécialisés, techniciens, chargés d'affaires, etc.)	Joindre <b>organigramme</b>
C5	Copie de l' <b>agrément</b> en cours de validité pour les bureaux de contrôle technique  Attestation précisant les spécialités couvertes (structure, incendie, accessibilité, etc.)	
C6	Autres certifications et qualifications en cours de validité (exemple : certification ISO, attestation de qualification OPQIBI, références, attestation de formation, etc.)	
C7	Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES) si l'entreprise est soumise à cette obligation (ou tout document équivalent)	

Le cas échéant, le candidat peut fournir tout autre document de preuve de ses capacités économiques, financières, techniques et professionnelles (dans le cas, par exemple, d'une entreprise récemment créée).

Par ailleurs, le candidat est dispensé de transmettre les documents de la candidature demandés s'ils sont contenus dans un espace de stockage numérique gratuit (il doit alors fournir les informations nécessaires à la consultation de cet espace de stockage).

### **3.2 Appréciation de la candidature**

La candidature est appréciée sur la base des renseignements et documents demandés ci-dessus, en tenant compte de la situation juridique de l'opérateur économique ainsi que de ses garanties et capacités techniques (notamment effectifs, qualifications et certificats), économiques et financières (notamment chiffre d'affaires), selon les dispositions des articles R.2344-1 à 8 du CCP.

L'ONERA est libre d'effectuer l'analyse des dossiers de candidature à tout moment de la procédure et, au plus tard, avant l'attribution du marché.

Après analyse du contenu des pièces à fournir au titre du dossier de candidature, l'ONERA rejette les candidats qui n'ont pas les capacités suffisantes, ceux ne présentant pas la totalité des justificatifs demandés au titre du dossier de candidature ou étant dans un cas d'interdiction de soumissionner ou ceux ayant fourni des renseignements inexacts.

L'ONERA se réserve cependant la faculté de procéder à la régularisation de toute candidature incomplète ou de demander des compléments d'informations sur les pièces et justificatifs produits, dans un délai approprié (fixé dans la demande de complément).

## 4 PRESENTATION ET ANALYSE DES OFFRES

### 4.1 Présentation de l'offre

Pour chaque lot indépendamment, à l'appui de son offre, le soumissionnaire produit à minima les pièces listées ci-dessous :

N° pièce	Intitulé	Signature	Formats
O1	<b>projet de marché</b> (PJ2) et ses annexe 2 et 4 complétés	x	Word <u>et</u> pdf
O2	<u>décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)</u> du lot concerné <b>complétée</b> (annexe 1 du projet de marché précité)	x (version pdf)	<b>Excel</b> <u>et</u> pdf
O3	<p>un <b>mémoire technique</b> rédigé spécifiquement pour répondre à la présente consultation, qui décrit notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• la compréhension du besoin et des enjeux du présent projet, en mettant en avant leur analyse à partir des éléments exprimés dans le dossier de consultation, ainsi que la maîtrise des attentes, des contraintes et des objectifs du marché.</li> <li>• la présentation détaillée des références les plus pertinentes en lien avec l'objet du marché, datant de moins de cinq (5) ans, en précisant le contexte et les enjeux du projet, les similitudes en termes de typologie de bâtiments et de contraintes techniques, l'ampleur et le périmètre de la mission réalisée, les problématiques spécifiques rencontrées et les solutions apportées, le retour d'expérience et les enseignements qui pourraient bénéficier au présent projet.</li> <li>• la présentation détaillée des moyens humains dédiés au présent projet, en précisant :               <ul style="list-style-type: none"> <li>○ l'organigramme de l'équipe dédiée, en mettant en avant la fonction et les rôles et responsabilités de chaque membre,</li> <li>○ les référents principaux du projet et leur rôle (contact privilégié, coordination),</li> <li>○ les compétences et expériences de chaque membre en lien avec le projet (missions similaires réalisées, expertise spécifique, CV, diplômes, certifications et tout document prouvant leurs compétences),</li> <li>○ les modalités d'organisation pour garantir la continuité de la mission (réactivité en cas d'imprévu, plan de remplacement d'un membre).</li> </ul> </li> <li>• les moyens techniques mis en œuvre pour réaliser la prestation.</li> <li>• la méthodologie proposée pour aborder les différentes missions/phases de mission, pour l'exécution et le</li> </ul>		

	suivi de la prestation.		
O4	RIB original de la société, contenant l'ensemble des informations nécessaires au règlement des prestations,	x	

Le soumissionnaire peut compléter son offre de tout autre document (ou information) complémentaire jugé utile et pertinent.

Les pièces listées ci-dessus doivent être rédigées en langue française.

Le délai de validité des offres est de **4 mois** à compter de la date limite de remise des dossiers figurant en première page, ou à compter de la date de remise des offres actualisées et/ou finales, pour les versions ultérieures.

Les modalités de remise des offres sont précisées à l'article 5 ci-après.

#### **4.2 Analyse et appréciation des offres – attribution**

##### **a. Modalités d'analyse et déroulement des négociations**

L'analyse des offres est effectuée indépendamment, lot par lot.

L'analyse des offres peut s'effectuer en plusieurs étapes successives.

L'ONERA se réserve notamment la possibilité de négocier avec une liste restreinte de candidats, à savoir uniquement avec ceux ayant présenté les cinq (5) meilleures offres (à l'issue d'un premier classement, établi selon les critères de sélection indiqués au c. ci-après), durant autant de phases de négociations qu'il pourrait s'avérer nécessaire.

Cette négociation peut s'effectuer par courriel (via PLACE) ou lors d'auditions par téléphone/visioconférence ou dans le centre ONERA de Palaiseau.

Tous les éléments du dossier et de l'offre sont négociables, hormis les conditions de facturation et de paiement, les conditions de livraison, et les clauses de garantie et de propriété intellectuelle, énoncées dans le projet de marché (PJ2) et hormis les clauses légales et réglementaires.

Les négociations sont menées suivant le principe d'égalité de traitement des candidats.

A l'issue de la ou des négociations, une offre finale est demandée à l'ensemble des candidats admis à négocier. Cette offre finale ne peut plus être négociée.

Les offres finales sont notées et classées selon les mêmes critères (précisés au c. ci-après). Le marché est attribué à la société ayant présenté l'offre la mieux-disante (ayant obtenu la meilleure note globale).

**Cependant, pour rappel, l'ONERA se réserve la possibilité d'attribuer le marché sur la base des offres initiales sans négociation.**

##### **b. Motifs d'élimination des offres**

Sont automatiquement éliminées :

- les offres inappropriées ainsi que les offres demeurant irrégulières et/ ou inacceptables malgré les éventuelles demandes de complément de l'ONERA et les éventuelles négociations,

- les offres ne respectant pas les conditions de présentation figurant à l'article 4.1 du présent document, après demande de régularisation éventuelle par l'ONERA.

**c. Critères objectifs d'évaluation des offres**

Pour chaque lot, pour attribuer le marché au soumissionnaire qui a présenté l'offre économiquement la plus avantageuse, l'ONERA entend se fonder sur les critères objectifs ci-après affectés des indices de pondération suivants :

N°	Intitulé	Pondération
Critère n°1	Montant total proposé et sa décomposition sur la base de la décomposition du prix global et forfaitaire (DPGF)	40%
Critère n°2	Qualité technique jugée sur la base du mémoire technique fourni, et notamment : <ul style="list-style-type: none"> <li>○ Qualité de l'analyse et niveau de compréhension du besoin et des enjeux (10%)</li> <li>○ Qualité et pertinence de la méthodologie proposée pour aborder les différentes missions, ainsi que pour l'exécution et le suivi de la prestation (10%)</li> <li>○ Adéquation et cohérence des compétences mises à disposition et qualité de la méthodologie mise en œuvre pour assurer la continuité de la mission (20%)</li> <li>○ Qualité et pertinence des moyens techniques mis en œuvre pour réaliser la prestation (10%)</li> <li>○ Pertinence des références de missions comparables présentées (10%)</li> </ul>	60%

## **5 CONDITIONS D'ENVOI ET DE REMISE DES DOSSIERS COMPLETS (CANDIDATURES ET OFFRES)**

La réception des plis ayant lieu en une seule phase, le candidat doit transmettre simultanément son dossier de candidature et d'offre.

### **5.1 Remise des dossiers**

Le candidat a l'obligation de remettre son dossier complet (candidature + offre) par voie dématérialisée : la remise de ce dossier complet se fait exclusivement sur la plateforme PLACE <https://www.marches-publics.gouv.fr>, sur le profil acheteur de l'ONERA.

En cas de problème sur la PLACE, un service de support et d'assistance technique à l'utilisation de cette plateforme de dématérialisation est disponible en ligne :

<https://www.marches-publics.gouv.fr/assistance/?token=55226fb7-d16a-4fb3-9f1a-54ef38822106>

*Remarques concernant le dépôt des dossiers sur PLACE :*

*1/ Certaines opérations de maintenance étant exécutées sur PLACE les mercredis entre 19h et 22h, il est conseillé au candidat d'éviter de choisir cette période pour déposer son dossier.*

*2/ Il est recommandé au candidat d'anticiper suffisamment la vérification de la configuration de son poste en fonction des contraintes détaillées sur la plateforme PLACE et le dépôt de son dossier afin d'éviter les problèmes de dernière minute.*

*3/ Le candidat a la possibilité de déposer plusieurs dossiers successifs en cas d'oubli d'une pièce ou d'erreur à rectifier notamment. Chaque dossier déposé annule et remplace le dossier précédemment remis par le candidat. De ce fait, seul le dernier dossier déposé sera ouvert par l'ONERA : il doit donc comporter l'ensemble des pièces demandées dans le présent document (à l'appui de la candidature et de l'offre).*

### **5.2 Copie de sauvegarde**

Le soumissionnaire peut également envoyer, en même temps, une copie de sauvegarde, sur papier ou sur support numérique (de type clé USB, CDROM etc.), qui doit comprendre les mêmes fichiers ou informations que le dossier déposé sur PLACE.

La copie de sauvegarde peut être ouverte par l'ONERA et se substituer au dossier transmis électroniquement uniquement dans les cas suivants :

- si l'ONERA détecte un virus dans le dossier déposé par voie électronique,
- si un dossier a été transmis par voie électronique sans parvenir à l'ONERA dans les délais attendus,
- si le dossier transmis par voie électronique ne peut être ouvert par l'ONERA.

Elle doit être envoyée sous **enveloppe cachetée, indiquant** :

**« NE PAS OUVRIR / CONSULTATION REF : 2025AHEN-MDS-BCT-PRISME-CP »**

ENTREPRISE : .....

(Indiquer le nom de l'entreprise soumissionnaire)

Elle est adressée sous pli recommandé avec accusé réception à :

ONERA  
Direction des Achats

ONERA Direction des Achats  
29 Avenue de la Division Leclerc – CS 90027  
92322 CHATILLON Cedex

29 avenue de la division Leclerc  
CS 90027  
92322 CHATILLON Cedex

Pour être ouverte, la copie de sauvegarde doit arriver avant les date et heure limites de remise des dossiers figurant en 1<sup>ère</sup> page.

## **6 SIGNATURE ELECTRONIQUE DES DOCUMENTS**

L'ONERA dispose de certificats de signature électronique et favorise donc autant que possible la signature électronique de ses marchés et accords-cadres.

Ainsi, l'ONERA encourage le candidat et potentiellement futur titulaire du marché/ de l'accord-cadre, à se doter, de certificats de signature électronique qualifiés et conformes au règlement eIDAS (Règlement (UE) n°910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur), pour les personnes ayant le pouvoir d'engager la société.

Le titulaire du marché/de l'accord-cadre pourra alors utiliser l'outil de signature disponible sur PLACE, pour signer les documents contractuels aux formats de signature autorisés XAdES, CAdES ou PAdES.

La signature sera validée par l'ONERA si l'ensemble des contrôles effectués par l'outil PLACE sont passés avec succès et si le titulaire du certificat de signature utilisé dispose bien du pouvoir d'engager la société. A titre informatif, les vérifications effectuées par l'outil disponible sur PLACE sont les suivantes :

1. identité du signataire,
2. appartenance du certificat du signataire à l'une des catégories de certificats mentionnées à l'article 2 de l'arrêté du 22 mars 2019 relatif à la signature électronique des contrats de la commande publique,
3. respect du format de signature mentionné à l'article 3 de l'arrêté du 22 mars 2019,
4. caractère non échu et non révoqué du certificat à la date de la signature,
5. intégrité du document signé.